

Société Tunisienne des Arts Graphiques SA
Société Anonyme au Capital de 1.300.000 DT
Siège social : 19 RUE DE L'USINE Z.I ARIANA AEROPORT, TUNISIE

RAPPORT DE GESTION

Présentation de la société

Le siège social de la société, lieu de convocation du conseil, est situé au 19 rue de l'usine zone industriel Ariana aéroport, ce siège constitue également le lieu de l'exploitation.

L'activité de STAG consiste dans L'impression et les arts graphiques et tous autres activités connexes et rattachées.

Le conseil d'administration est composé comme suit :

- ✓ Mr Mohamed Moncef BEN JEMAA: President directeur general.
- ✓ Mr Habib DOGHRI,
- ✓ ATD SICAR représenté par Madame Icheraf BEN SEDRINE,
- ✓ Mme Khadija BEN JEMAA,
- ✓ Mr Ridha BEN JEMAA,
- ✓ Mr Marouane BEN JEMAA

Le cabinet AWT est désigné commissaire aux comptes.

Activité de la société :

L'année 2015 a été marquée par les faits marquants suivants :

- En analysant le chiffre d'affaire global réalisé en 2015, vous remarquez que les revenus provenant de l'impression des journaux est diminué par rapport au chiffre réalisé en 2014 qui est du de la stratégie adopté par la direction de non prise en charge de couts du papier par l'imprimerie de ce fait les clients se chargent de l'approvisionnement en matière de papiers nécessaires ce qui engendre la diminution de chiffre d'affaire exonéré et donc une augmentation de prorata de la TVA et la diminution de paiement de FODEC et le TCL sans impacter la marge bénéficiaire de la société.
- Concernant l'activité de notre filiale « Ste PRINTER » nous avons constaté une croissance de production au cours du dernier trimestre de l'année 2015 ce qui a nécessite d'opérer à une augmentation du capital déjà décidée au conseil d'administration du novembre 2015 et réaliser au cours du mois de décembre 2015.

Cette augmentation du chiffre d'affaires de notre filiale est notable à l'exercice 2016 dont la société a réalisée jusqu'au 30 avril 2016 un chiffre d'affaires de **79.065,900 DT** chiffres DT contre **46.661,000 DT** pour l'année 2015 entière-.

- Nous avons dégagé l'atelier de l'impression des machines non productif ce qui a permis d'avoir plus d'espace libre afin de l'aménager et l'exploiter pour location à par un financement accordé de 350MDT auprès de la BIAT.
- Au cours de l'exercice 2015 la société a chargé un expert membre de BERD pour la réalisation d'une étude stratégique,

Sa mission s'est déroulée entre le mois de Juin & Octobre 2015 et a abouti à la présentation d'une feuille de route pour le développement stratégique de l'entreprise à l'horizon 2020

Les objectifs spécifiques du projet peuvent se résumer comme suit:

1. Réaliser le diagnostic stratégique de l'entreprise
2. Définir des Domaines d'Activités Prioritaires
3. Clarifier la vision du top management de l'entreprise
4. Élaborer le Business Plan de la STAG pour les 5 prochaines années.

L'exercice 2015 s'est soldé par un résultat Bénéficiaire de **257.923 DT**.

Perspectives d'avenir :

L'année 2016 va être consacrée aux développements des activités ainsi qu'à l'amélioration de la visibilité de la société par le biais de consolidation de la place de la société dans le marché de l'impression et la reliure du livre scolaire de :

- Diversification de l'activité de la société et l'orientation de plus en plus vers l'immobilier.
- Rationalisation des structures de charges et l'affectation des charges aux revenus.
- Etudier la Possibilité et les effets fiscaux, financiers et juridiques concernant la défalcation des activités de la société par la création d'une nouvelle filiale ou transformer l'activité et le patrimoine industrielle de la société pour assurer une gestion par activités efficace.
- S'orienter dans l'activité des livres électroniques dans le proche horizon et ce compte tenu des mutations dans la niche stratégique des livres scolaires.

D'ors et déjà la situation provisoire au 30/04/2016 fait ressortir un bénéfice après impôts de **240.986** (à consulter les états financiers provisoires arrêtées au 30/04/2015).

Conventions visées à l'article 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales :

Notre commissaire aux comptes vous donnera lecture de ses rapports et vous aurez à vous prononcer sur les conclusions du rapport spécial établi en application des dispositions de l'article 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.